

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 13 juillet à 13 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet
M. Georges Décarie, préfet suppléant
M. Daniel Bourdon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Normand St-Amour, membre

Est absent :

M. Denis Charette, membre

Mme Myriam Gagné, secrétaire-trésorière par intérim & directrice générale par intérim et Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 05.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15789-07-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de juillet et août 2021.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15790-07-21

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
5 JUILLET 2021**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire du 10 juin 2021 et extraordinaire du 5 juillet 2021 tels que rédigés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

MSP	Report des échéances – SQ – année 2021
MAMH	Dernière prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis + Formulaire d'attestation
Mun. Lac-du-Cerf	Demande d'autorisation pour accès aux rapports des DSI-2003 par le coordonnateur régional en incendie de la MRCAL Résolution 171-06-2021
Mun. Notre-Dame-de-Pontmain	Demande d'autorisation pour accès aux rapports des DSI-2003 par le coordonnateur régional en incendie de la MRCAL Résolution 2021-05-2801
UMQ	OMRE-ANT-2021-06 – 75% paiement – Exercice 2020-2021
COBALI	Rapport annuel d'activités 2020-2021
Secrétariat condition féminine	Prolongation – Consultation – Renouvellement de la Stratégie égalité
Services Québec	Alliance pour la solidarité - Version finale signée
Maison Lyse-Beauchamp	Permission d'occupation – Version finale
MSP	Volet 4 – Soutien à la vitalisation – Coopération intermunicipale du FRR
Mun. de Nominique	Résolution 2021-06-173_Sécuritéincendie_acquisition appareil test d'étanchéité
Mun. de Nominique	Résolution 2021-06-174_Accès rapports DSI-2003 – coordonnateur régional incendie MRCAL
MTQ	PADTC – Volet II (2.2.1)
MCC	Présentation Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives
Chute-Saint-Philippe	Résolution 11891-2021 – Accès aux DSI-2003
Chute-Saint-Philippe	Résolution 11890-2021 – Carte appel incendie
MCC	Correspondance – Gare Mont-Laurier
MAMH	Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques
MAMH	Programme de péréquation
MERN	Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres de domaine de l'État
Mun. Lac-des-Écorces	Projet de résolution pour achat sécurité incendie Résolutions 2021-06-7840 et 2021-06-7841
Mun. Sainte-Anne-du-Lac	Projet de résolution pour achat sécurité incendie Résolutions 10218-06-2021 et 10219-06-2021
Mun. Lac-Saint-Paul	Projet de résolution pour achat sécurité

Au cœur de l'Arbre	incendie Résolution 091-06-2021 Remerciements Appui de la MRCAL envers l'organisme Au cœur de l'Arbre, Maison de répit
MCC	Ouverture du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Du 5 juillet au 15 novembre 2021
Ville de Mont-Laurier	Résolution A-21-05-50 – Service incendie – Test d'étanchéité
Ville de Mont-Laurier	Résolution A-21-05-51 – Service incendie – Accès aux rapports DSI-2003
Kiamika	Résolution 2021-06-116 – Service incendie – Accès aux rapports DSI-2003
Kiamika	Résolution 2021-06-115- Service incendie - Test d'étanchéité
Mun. Notre-Dame-du-Laus	Résolution 167-06-2021 – Service incendie – Accès aux rapports DSI-2003
Mun. St-Aimé-du-Lac-des-Îles	Suivi appel d'offres regroupe – ING-01-2021 et ING-02-2021
MAMH	Accusé réception Projet de règlement résolution MRC-CC-14108-05-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
CRDSL	Programme d'urgence de la SHQ Volet 2 Subvention aux municipalités
Fondation André-Boudreau	Rapport annuel 2020 – V. Finale 21 juin 2021
Mun. Lac-du-Cerf	Adoption du règlement no 373-2021 relatif aux animaux domestiques Résolution 186-06-2021
MRC du Granit	Réseau Accès Entreprises – Gestion des fonds
FQM	Information concernant les sommes accordées aux MRC pour la mise en place du réseau Accès Entreprises Québec
MAMH	FRR Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions – Au Cœur de l'arbre Réponse – Non admissible
MAMH	Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives et petite envergure Date limite pour déposer demande de projets : 20 août 2021

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15791-07-21

REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - JUIN 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 57179 à 57332, totalisant 3 435 375.06 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 518525 à 518541 (élus), les numéros 518473 à 518524 (employés), et les numéros 518542 à

518595 (employés), totalisant 147 120.75 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15792-07-21

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - JUIN 2021

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 98 à 104, totalisant 91 116.59 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15793-07-21

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - JUIN 2021

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1416 et 1417, totalisant 216.13 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15794-07-21

REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - JUIN 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1284 à 1300, totalisant 48 050.24 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15795-07-21

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 8 055.46 \$, incluant les intérêts, au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15796-07-21

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2021

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Gilbert Pilote, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Rencontre avec Mme Vincelette d'Hydro-Québec | 11 juin 2021
- Rencontre avec la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx et la ministre responsable de la région des Laurentides, Nadine Girault à Mirabel | 14 juin 2021
- Rencontre de la Table préfets | 15 juin 2021
- Rencontre TGIRT | 16 juin 2021
- Rencontre TPI | 15 juin 2021
- Rencontre avec le MTQ et MFFP quant aux ponceaux et rencontre avec Mme Turgeon, du bureau de projet et la Ville Mt-Laurier | 21 juin 2021
- Séance du conseil de la MRC | 22 juin 2021
- Rencontre avec Mme Rosemonde Landry du CISSS des Laurentides | 27 juin 2021
- Comité paritaire CTAL | 30 juin 2021
- Rencontre SCRSI | 1^{er} juillet 2021.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale par intérim informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

COVID-19 :

- Ouverture des bureaux au public le 28 juin 2021
- Rencontre service de l'administration pour explication du plan de déconfinement progressif

Administration et finances :

- IHV - Reddition transmise dans le cadre de la subvention d'*Infrastructure Canada* (fédérale) donc en attente du versement (40 %) qui nous procurerait environ 6M\$ de liquidité

Ressources humaines :

- Accueil Benoit Gascon, technicien en évaluation
- Fin du stage en secrétariat pour Stéphanie Cormier (90/90h)
- Accompagnement stage comptabilité pour Stéphanie Cormier (35/120h)
- Accueil Annabelle Pilote, technicienne en urbanisme
- Présentation de la politique des communications aux employés

Communications :

- Accompagnement de la chargée de projet au développement agroalimentaire pour la venue du ministre du MAPAQ
- Préparation parution pour remerciement professionnels de la santé
- Finalisation des actions de la phase 2 du marketing territorial (en cours)
 - Lancement du séjour personnalisé
 - Boutique en ligne en conception (lancement prévu en septembre pour collection hiver)
 - Événement Montréalais en cours de préparation
 - Campagne d'acquisition d'adresse courriel
 - Préparation du concours télétravail

- Élaboration de la planification 2022 pour L'Autre Laurentides en prévision de convoquer un comité en août (en cours)

Informatique

- Commande annuelle des équipements techniques effectuée auprès de DL
- Compilation des coûts d'opération liés à l'informatique dans le cadre du projet BAL pour prévisions budgétaires 2022

Incendie et sécurité civile :

- Prochaines étapes :
 - o Adoption au conseil des maires d'août (élus informés dans le cadre de l'adoption du SCRSI)
 - o Carte d'optimisation présentée et le MSP confirme la conformité avec petits ajustements,
 - o Consultations publiques et adoption par les municipalités et Villes

Comité jeunesse :

- Relâche des séances pour la saison estivale
- Sous-comité environnement en réflexion
- Sous-comité du spectacle jeunesse en action (prévu pour octobre, mars ou mai)
- Priorités et objectifs définis
- Définition des actions pour plan d'action 2022 (en cours)

Culture (EDC):

- Suivis effectués auprès de tous les promoteurs pour démarrage des projets
- Conventions des projets de l'an 1 (en cours)
- Conventions signées pour Politique de soutien aux organismes culturels, projets en démarrage

Patrimoine immobilier :

- Rencontre des personnes-ressources des municipalités et villes – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), volet 1b | 16 juin 2021
- Développement fiche projet 1B pour dépôt par les municipalités attendu pour fin septembre

Vitalisation :

- Rédaction cadre de vitalisation (en cours)

Parc linéaire :

- Poubelles installées (2 dernières cette semaine)
- Relevés pour planification 2022 en cours (La Macaza à Lac-Saguay terminé)
- Remplacement tablier de pont Nominingue appel d'offres au retour des vacances
- Pont km 198 – Suivis concernant échange cabinet de la députée et rencontre Jean Séguin prévue le 23 août avec le CPÉRL
- Enjeux quant aux travaux de l'appel d'offres ING-03-2021 - Travaux de drainage et réfection de chaussée Gares RR et NOM

Autres :

- Rencontres hebdomadaires COVID Laurentides | 14, 21 28 juin & 5 juillet 2021
- Rencontre – Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides

- (CPÉRL) | 15 juin 2021
- Assemblée générale annuelle du TACAL | 17 juin 2021
- Rencontre du comité directeur | Entente sectorielle égalité hommes/femmes | 17 juin 2021
 - o Renouvellement de l'entente à prévoir
- Séance de travail et séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle | 22 juin 2021
- Forum – Nouveau modèle de gouvernance régionale en développement social pour les Laurentides | 26 juin 2021
- Conseil d'administration du TACAL – présentation plan de transport | 29 juin 2021
- Comité de sélection – Projets FRR volet 1 | 30 juin 2021
- Rencontre du comité directeur de l'entente sectorielle Concertation régionale | 30 juin 2021

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15797-07-21

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 10 juin 2021 au 13 juillet 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15798-07-21

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS (FRR) - VOLET 2 "SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL" POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, signée le 31 mars 2020 entre la MRC d'Antoine-Labelle et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que l'article 40 de cette entente prévoit l'adoption d'un rapport annuel d'activités conforme aux exigences de l'annexe B de ladite entente;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC couvrant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15799-07-21

APPROBATION POUR UNE MODIFICATION DU CONTRAT AVEC TELTECH (PASSIF PHASE 2)

ATTENDU que la MRC a octroyé à Teltech le contrat ADM-20-2019 pour le déploiement d'un nouveau réseau de fibres optiques FTTH, volet équipement passif, phase 2 dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle » (MRC-CC-13707-04-20);

ATTENDU que, par ce contrat, Teltech devait fournir à la MRC des terminaux SCA;

ATTENDU que le fournisseur des terminaux SCA éprouve actuellement une rupture de stock en raison de bris de la chaîne d'approvisionnement causé par la crise sanitaire de la COVID-19;

ATTENDU qu'un approvisionnement est possible pour des terminaux Slic;

ATTENDU que le surcoût d'acquisition d'un terminal Slic est de 69,14\$ l'unité par rapport au coût d'acquisition d'un terminal SCA ;

ATTENDU que Teltech accepte de fournir des terminaux Slic en autant que la MRC assume la différence du coût d'acquisition;

ATTENDU que la MRC souhaite poursuivre le projet au rythme prévu, malgré la rupture de stock en terminaux SCA;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de modifier le contrat ADM-20-2019 afin d'acquérir des terminaux Slic plutôt que des terminaux SCA pendant la durée de la rupture de stock en terminaux SCA.

Il est de plus résolu que la MRC assume le surcoût s'acquisition de 69,14\$ par terminal, jusqu'à concurrence d'une somme de 25 000\$, incluant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale par intérim signer tout document à cet effet, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15800-07-21

DEMANDE D'APPUI FINANCIER À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'appui financier à la Coalition Santé Laurentides;

ATTENDU que cette demande d'appui a également été transmise aux villes de Rivière-Rouge et Mont-Laurier;

ATTENDU que la Coalition Santé Laurentides s'active partout dans la région afin que le gouvernement s'engage en faveur d'un rattrapage financier, respecte les échéanciers prévus pour livrer le projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme et accélère les projets de modernisation des cinq autres centres hospitaliers de la région qui ne répondent plus aux normes;

ATTENDU qu'une Motion à l'Assemblée nationale a été adoptée à l'unanimité le 6 mai 2021, suivant l'effort de mobilisation et de sensibilisation des élu.es parlementaires à la réalité peu reluisante du sous-financement du système de santé et de services sociaux de la région et l'urgent besoin de modernisation des six centres hospitaliers;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de verser à la Coalition Santé Laurentides un montant de 6 000 \$, à même l'aide financière octroyée à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la pandémie de COVID-19, soit 2 000 \$, pour la Ville de Mont-Laurier, 2 000 \$, pour la Ville de Rivière-Rouge et 2 000 \$ pour la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE ZONE EMPLOI QUANT AU PROGRAMME
D'AIDE À LA COLLECTIVITÉ**

ATTENDU que Zone Emploi et la MRCAL sont partenaires dans le cadre de la stratégie d'attractivité du territoire;

ATTENDU que Zone Emploi souhaite déposer une demande dans le cadre du programme d'aide à la collectivité (PAC) auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et que certaines actions à réaliser seront directement en lien avec la stratégie d'attractivité;

ATTENDU que les principaux objectifs de cette demande sont :

- Augmenter le niveau d'attractivité de la région via une stratégie globale comprenant la création d'outils, la mobilisation des acteurs clés et le réseautage;
- Favoriser les occasions d'échange et de rapprochement interculturel;
- Sensibilisation de la population d'accueil et encourager l'ouverture à la diversité ethnoculturelle;
- Sensibiliser la population aux enjeux culturels en encourageant l'ouverture à la diversité;
- Sensibiliser les employeurs sur l'apport de la diversité ethnoculturelle en entreprise et sur les bonnes pratiques à appliquer pour favoriser l'inclusion.

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle appuie les démarches de Zone Emploi dans le cadre du programme d'aide à la collectivité auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en lien avec l'attractivité du territoire.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-
LAUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISANT LA
REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES
PATRIMONIAUX- VOLET II : REQUALIFICATION DES LIEUX DE
CULTE PATRIMONIAUX**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a bénéficié du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux - Volet I : Incubateur à projets de requalification du Conseil du patrimoine religieux du Québec;

ATTENDU qu'un audit technique et qu'une étude d'avant-projet ont été réalisés en 2021 par une firme d'Architecte spécialisée en patrimoine bâti ;

ATTENDU que l'église paroissiale de Notre-Dame-du-Laus est un bâtiment à haute valeur patrimoniale locale, mais aussi régionale et qu'elle fait partie de l'inventaire culturel de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que cette église est la plus vieille église des Hautes-Laurentides;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a procédé à la citation de cette église en tant qu'immeuble patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du volet II - Requalification des lieux de

culte patrimoniaux;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle appui les démarches de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus dans le cadre Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet II - Requalification des lieux de culte patrimoniaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15803-07-21

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER | DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier quant à une demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux, aux termes de la résolution 67-05-21;

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU que lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU que l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

ATTENDU que l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a joint le mouvement par la résolution MRC-CC-13984-01-21;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;*

ATTENDU que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et liberté dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU que les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU que les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU que le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI QUANT À LA PÉRENNISATION DE CERTAINES PRATIQUES TECHNOLOGIQUES ACQUISES EN PÉRIODE PANDÉMIQUE POUR LES CONSEILS ET LES COMITÉS MUNICIPAUX

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC de Brome-Missisquoi quant à la pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les comités municipaux et décident de ne pas donner suite.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15804-07-21

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI QUANT À L'ÉVALUATION DES CHIENS DANS LE CADRE DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS ET SON RÈGLEMENT D'APPLICATION

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Brome-Missisquoi quant à l'évaluation des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application, aux termes de la résolution 272-0621;

ATTENDU la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (la « Loi ») et l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (le « Règlement d'application »);

ATTENDU l'importance des obligations confiées aux municipalités du Québec dans le cadre de la *Loi* et du *Règlement d'application*;

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est maintenant en charge du dossier concernant l'encadrement des chiens;

ATTENDU l'interprétation stricte du MAPAQ à l'effet que seuls les

vétérinaires peuvent faire l'évaluation comportementale des chiens aux termes du *Règlement d'application*;

ATTENDU que les municipalités du Québec vivent des difficultés réelles pour avoir accès à des vétérinaires disponibles dans des délais raisonnables pour évaluer le comportement des chiens et que la situation ne s'améliore pas;

ATTENDU que la MRC est d'avis :

- Que certains experts, dont les éducateurs canins et les maîtres-chiens, disposent d'une expertise réelle afin d'évaluer les chiens dangereux;
- Que les municipalités doivent disposer de ressources accessibles, plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation comportementale des chiens;

ATTENDU que la MRC souhaite indiquer au MAPAQ qu'il existe des solutions concrètes qui pourraient être explorées par celui-ci dans la modification de la *Loi* et de son *Règlement d'application*, dont par exemple :

- De reconnaître d'autres experts que les vétérinaires pour l'évaluation comportementale des chiens conditionnellement à la réussite d'une formation complémentaire à cet effet;
- D'assujettir les nouveaux experts à l'obligation de détenir une assurance responsabilité civile dans le cadre de leurs éventuelles fonctions d'évaluation comportementale;

ATTENDU que le MAPAQ ne démontre aucune ouverture à l'élargissement des experts habilités à faire l'évaluation comportementale de chiens autre que les vétérinaires, en ce qu'aucun changement à la législation n'est prévu à moyen terme, et ce, malgré les problématiques d'accès vécues par les municipalités;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne d'amender le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son *Règlement d'application*.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15805-07-21

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI QUANT À LA TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES AVIS AUX ÉLUS PRÉVUS AUX LOIS MUNICIPALES

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Brome-Missisquoi quant à la transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales, aux termes de la résolution 273-0621;

ATTENDU que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;

ATTENDU qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.);

ATTENDU que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;

ATTENDU que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec, qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. 27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à Mme Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15806-07-21

**APPUI AU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MÉDECINS POUR
LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ EN RÉGION**

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle ont pris connaissance de la demande d'appui du Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé;

ATTENDU que la centralisation des soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

ATTENDU que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

ATTENDU que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre MRC;

ATTENDU que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

ATTENDU que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va redonner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

ATTENDU que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens

(CMDP) local pour chaque centre hospitalier;

- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier;

ATTENDU que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manquent à notre système de santé centralisé;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Il est de plus résolu que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle appuie le *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé* dans ses démarches et souscrit aux 4 recommandations émises.

Il est de plus résolu de demander au Premier ministre du Québec, M. François Legault, d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y donner suite.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, et au *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15807-07-21

AVENANT AU BAIL AVEC LE CLD D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU le bail de location d'un local situé au 1er étage de l'édifice Émile-Lauzon au 425, rue du Pont à Mont-Laurier entre la MRC d'Antoine-Labelle et le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle signé le 3 février 2014;

ATTENDU que le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle a diminué sa superficie de location et qu'à cet effet, il occupe un espace de 1 860.13 pieds carrés plutôt que 2 008.81 pieds carrés;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire un amendement au bail de location modifiant les articles 1.1, 4.1 et 4.2 du bail de location;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de modifier le bail de location du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle d'un local situé au 1er étage de l'édifice Émile-Lauzon.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale, ou à son défaut, la directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à l'amendement dudit bail.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder à la facturation en conséquence.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET ÉCLAIR VOLET 2 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU le projet Brancher Antoine-Labelle ;

ATTENDU que certaines zones situées sur le territoire de la MRC ne sont actuellement pas incluses dans le projet;

ATTENDU l'aide financière offerte par le gouvernement du Québec à la MRC dans le cadre du Projet Éclair volet II afin d'étendre son réseau de fibres optiques à ces zones;

ATTENDU la Convention d'aide financière proposée par le gouvernement du Québec pour adhérer au projet;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter la *Convention d'aide financière du Projet Éclair volet II* et d'autoriser la directrice générale par intérim à signer cette convention pour et au nom de la MRC, ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

OCTROI DE CONTRAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DANS LE CADRE DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT DE SERVICES DE CONNECTIVITÉ IPTV, INTERNET ET IP TÉLÉPHONIE

ATTENDU que la CTAL doit s'adjoindre les services de professionnels dans le cadre du projet d'approvisionnement de services de connectivité IPTV, Internet et IP Téléphonie pour le réseau de télécommunications;

ATTENDU que la MRC a reçu une offre de services de la direction de l'ingénierie et de l'infrastructure de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) à cet effet ;

ATTENDU que pour permettre à la CTAL de bénéficier de cette offre la MRC doit contracter elle-même avec la FQM et refacturer la CTAL ;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la FQM pour une banque de 20 heures, pour un total de 2 500 \$, pour les services professionnels de M. François Fortier, ingénieur afin de :

- Rédiger un devis administratif pour l'appel d'offres de services de connectivité IPTV, Internet et IP Téléphonie;
- Fournir des conseils et des avis techniques sur la stratégie d'évaluation en qualité des soumissions.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à payer toute somme en lien avec ce contrat et à refacturer la CTAL pour tout montant payé par la MRC relativement à ce contrat.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE

Mme Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie, est présente. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

Gestion :

- Développement du dossier de ressource en cours d'eau : résolution du CM et affichage de poste;
- Gestion de projets, coordination et gestion des ressources;
- Suivi administratif du service;
- Conseil de la MRC;
- Comité de gestion;
- Rencontres hebdomadaires de coordination d'équipe;
- « Table AIMQ-MRC » : Rencontres mensuelles entre services d'ingénierie de différentes MRC.

Services de gestion, accompagnements :

- Rencontres auprès des élus;
- Accompagnement projets de cours d'eau;
- Coordination de demande de subvention.

Conception :

- Planification, coordination, accompagnement et suivi des projets;
- Coordination de projets en collaboration avec d'autres professionnels;
- Gestion des données, analyses, estimation, rapport, rencontres et préparation des plans et devis des projets en cours;
- Accompagnement et mise à jour des documents d'appel d'offres de travaux;
- Démarrage du plan document d'appel d'offres pour le plan d'intervention.

Administration de contrat dans le cadre de travaux (surveillance bureau) :

- Accompagnement pour les appels d'offres de surveillance;
- Document d'appel d'offres de service de surveillance détaillant les rôles et responsabilités des intervenants;
- Préparation des dossiers de chantiers;
- Réunion de démarrage;
- Coordination (ressources, rencontres, visites de chantier, etc.);
- Demandes de changements;
- Suivis et coordination de travaux;
- Acceptation provisoire des travaux;
- Suivi de garantie.

Projets du parc linéaire le P'tit train du Nord:

Projet MAMH (Entente 2020-2023) :

- Le contrat a été octroyé au CM du 25 mai 202;
- Coordination avec les travaux au pont Noir (travaux 2021-2022);
- L'échéancier de travaux est à venir.

Accompagnement et planification :

- Relevé du parc pour la mise à jour de la planification de projets – toujours en cours;
- Rencontre de suivi de projets avec Myriam.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15810-07-21

**APPROBATION POUR UNE MODIFICATION DU CONTRAT POUR
LES TRAVAUX DE RÉFECTION AUX GARES DE RIVIÈRE-ROUGE
ET NOMININGUE**

ATTENDU que le relevé des ponceaux sur le parc a été débuté au printemps 2021;

ATTENDU un ponceau découvert au chaînage 129+580 (P37), soit dessous la surface de pavage située à l'intérieur de la zone de remplacement de la surface en enrobé bitumineux;

ATTENDU que le ponceau P37 est à la fin de sa vie utile, donc à remplacer par un ponceau circulaire en PEHD de 600 mm de 9m de long;

ATTENTU l'absence de protection en pierre à l'extrémité du ponceau P35 qui provoque des problèmes d'érosion et la présence d'une chute d'eau;

ATTENDU que les montants des travaux supplémentaires pour l'empierrement et le remplacement du ponceau respectent le budget relié au projet;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser un ajout au contrat ING-03-2021 – Travaux de drainage et de réfection de chaussée gares de Rivière-Rouge et Nominingue pour la réfection d'un ponceau à Rivière-Rouge, selon la soumission de l'entrepreneur Michel Lacroix Construction au montant de 19 125,00 \$ (avant taxes) et d'autoriser les services financiers à procéder au paiement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, à la mise à jour des rôles et revisite, aux demandes de révision et appel au TAQ et à l'équilibrage des rôles 2022-2023-2024

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Commission d'aménagement (14 juin)
- Table de suivi MERN (13 mai)
- Beside/Signature-Innovation (15 et 30 juin)
- Comité TPI (15 juin)
- TGIRT Nord (16 juin)
- Rencontre comité PIACC (16 juin)
- AARQ / rencontre régionale (17 juin)
- MAMH – CAR aménagement (17 juin)
- Comité mixte chemins – MTQ/MFFP/BGA (21 juin)
- Comité municipal / bureau de projets MAMH-Inondations (30 juin)
- Parc régional 31 Milles – MRCVG/MERN/MAMH (23 juin)
- Présentation de politique des comm. (29 juin)
- Potentiel acéricole à prioriser-MFFP (30 juin)
- ZEC Mitchinamecus-mise à niveau systèmes sanitaires (6 juillet)

Parcs régionaux

- CA et AGA SDRK (15 juin)
- CA PRPB (22 juin)
- CA PRMD (30 juin)

Gestion (ententes et conventions)

Cours d'eau

- Kiamika | Forget branche Nantel : Profil prêt, rencontre de travail (15 juin)

Projet ingénierie cours d'eau

- Préparation affichage

Demandes de citoyens :

- Secteur Nominique : réponse envoyée

Territoire public intramunicipal

Volet forestier

- Finaliser le Rubanage des chemins et des secteurs d'interventions du chantier lac des Tourtes;
- Rencontre de démarrage pour le martelage du chantier Lac des Tourtes;
- Compilation, analyse des données, élaboration du devis et demande de prix pour le dégagement de la plantation au chantier Érablière Allard, au Lac-des-Écorces;
- Compilation des données et élaboration de la facture pour la vente du bois au chantier de La Macaza;
- Compilation des données et élaboration du rapport du projet PADF 2020 sur les TPI.

Volet foncier

- Dossiers en vue du comité du 15 juin

Forêt privée

- Suivi de permis et détection
- Activités régulières

Aménagement du territoire

- SAR : 21e modification du schéma
- Dossier PL 67 et 69

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15811-07-21

**AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE
RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE STATION HYDROPONIQUE**

ATTENDU QUE la MRC a obtenu une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (ci-après « MAPAQ ») pour acquérir et installer une station hydroponique dans une école du territoire afin de réaliser un projet-pilote d'éducation et de sensibilisation du milieu à l'agriculture ;

ATTENDU que l'École Sacré-Coeur de Ferme-Neuve a accepté de porter ce projet important pour le milieu, lequel se nomme Développe ta culture à l'école;

ATTENDU que la MRC a acquis, auprès de l'entreprise Systèmes Vireo, une station hydroponique de 84 plants, des consommables pendant un an, un programme de formation et de soutien et l'accès à une trousse pédagogique pendant un an;

ATTENDU qu'en avril 2021 le système hydroponique a été livré et installé à l'École Sacré-Cœur de Ferme-Neuve ;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée l'entente relative à l'utilisation d'une station hydroponique et d'autoriser la directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entente relative à l'utilisation d'une station hydroponique avec l'école Sacré-Cœur de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15812-07-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN : RÈGLEMENT
165-2**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 165-2 modifiant son règlement numéro 165 relatif lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 165-2 de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15813-07-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE : RÈGLEMENT # 24-04**

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 24-04 modifiant son règlement numéro 24 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 24-04 de la municipalité de Ferme-Neuve, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15814-07-21

DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-29

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Ferme-Neuve - Projet de règlement numéro 23-29 contenue dans sa résolution 2021-06-209, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications de réglementation d'urbanisme, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15815-07-21

DEMANDE D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD » PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES, LOT 2 941 989, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LABELLE, SITUÉ À LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation pour l'emprise du Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » déposée par la municipalité de Lac-des-Écorces, Lot 2 941 989, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, situé à Lac-des-Écorces reçue le 11 juin 2021;

ATTENDU que cette demande vise l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une toile ombragée;

ATTENDU que la Corporation du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » est l'organisme responsable de la gestion du parc et, qu'à cet effet, elle a émis un avis favorable à la présente demande le 18 juin 2021;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec est signataire des permissions d'occupation à l'égard des constructions effectuées et opérées par une municipalité dans l'emprise du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser et d'accepter la demande de la municipalité de Lac-des-Écorces quant à l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une toile ombragée, le tout conditionnellement à ce qu'il y ait signature d'une entente entre la municipalité de Lac-des-Écorces et le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15816-07-21

DEMANDE D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD » PAR LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 6 140 589, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LABELLE, SITUÉ À RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation pour l'emprise du Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » déposée par le propriétaire du lot 6 140 589,

Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, situé à Rivière-Rouge reçue le 25 mai 2021;

ATTENDU que cette demande vise l'obtention d'un droit de passage;

ATTENDU le caractère enclavé du lot visé par le droit de passage;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande du propriétaire du lot 6 140 589, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, situé à Rivière-Rouge quant à l'obtention d'un droit de passage, le tout conditionnellement à ce qu'il y ait entente entre le propriétaire du lot 6 140 589, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, situé à Rivière-Rouge et la MRC d'Antoine-Labelle, et sous réserve de l'acceptation du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15817-07-21

TPI | RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

ATTENDU qu'en vertu de la Convention de gestion territoriale 2021-2026, la MRC d'Antoine-Labelle doit produire annuellement un rapport d'activités et le transmettre aux ministères signataires de ladite convention, soit le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU que le rapport d'activités 2020 a été soumis au comité de gestion multiressources des TPI à sa rencontre du 15 juin 2021 et que celui-ci a produit une recommandation favorable, par sa résolution MRC-TPI-356-06-21 quant à l'acceptation du rapport;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport annuel d'activités 2020 des territoires publics intramunicipaux, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15818-07-21

TPI | PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DU PARC DE LA BICHE

ATTENDU la demande d'utilisation du territoire public reçu de la municipalité de Lac-du-Cerf concernant le projet de mise en valeur du territoire public intramunicipal du secteur du Parc de la Biche;

ATTENDU que le projet consiste en l'ajout de 5 unités d'hébergements de type refuge prêt-à-camper et de 10 unités de camping rustiques. Des travaux d'améliorations du chemin et d'agrandissement du stationnement sont également prévus;

ATTENDU que par ce projet, la municipalité de Lac-du-Cerf vise à améliorer l'offre de service récréotouristique locale et régionale et contribue ainsi à la mise en valeur des terres publiques intramunicipales du secteur, répondant ainsi aux objectifs de la convention de gestion territoriale signée avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU que les activités et structures prévues au projet respectent également le contenu du plan d'affectation du territoire des TPI et des planifications et orientations gouvernementales;

ATTENDU les documents d'analyse produits par le service de l'aménagement du territoire;

ATTENDU que le comité de gestion multiressources des TPI s'est prononcé favorablement sur le projet lors de sa rencontre du 15 juin 2021;

ATTENDU qu'en vertu de la convention de gestion territoriale, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) devra autoriser le projet et confirmer les droits à être émis;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser le service de l'aménagement du territoire à procéder à l'émission de droits nécessaires à la mise en place du projet déposé. Le tout, suite à l'obtention de l'approbation du projet par les autorités du MERN.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15819-07-21

TPI | DEMANDE D'ÉCHANGE – DOMAINE MAJOR INC – NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

ATTENDU la demande d'échange de lots publics intramunicipaux reçue de la part d'un promoteur privé relativement à un projet de développement résidentiel situé dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU que la demande consiste à procéder à l'échange de trois parcelles de lots TPI contre deux parcelles de lots privés et la superficie offerte par le promoteur équivaut à environ trois fois la superficie demandée;

ATTENDU que selon l'évaluation de la valeur marchande des parcelles de terrains visés par l'échange, un montant supplémentaire devra également être versé afin d'équilibrer la valeur de l'échange proposé;

ATTENDU que les lots demandés ne présentent aucun potentiel forestier notable et sont de faibles superficies pour de tels aménagements;

ATTENDU que le potentiel de villégiature de ces mêmes parcelles représente des investissements majeurs pour la MRC;

ATTENDU que les parcelles permettront de désenclaver les blocs de lots TPI situés à l'ouest (Bloc 12) et qu'elles permettront l'accès aux terres publiques par les résidents du secteur.

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain s'est montrée favorable au projet et a confirmé la conformité du projet déposé;

ATTENDU les documents d'analyse produits par le service de l'aménagement du territoire;

ATTENDU que le comité de gestion multiressources des TPI s'est prononcé favorablement sur le projet lors de sa rencontre du 15 juin 2021;

ATTENDU qu'en vertu de la convention de gestion territoriale, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) devra autoriser la transaction et confirmer les valeurs établies en vue de l'échange proposé;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'échange et d'autoriser le service de l'aménagement du territoire à déposer auprès du MERN tous les documents

nécessaires à l'analyse du dossier afin d'obtenir l'autorisation de procéder à une éventuelle transaction en vue de conclure l'échange demandée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15820-07-21

TPI | TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN DU LAC GRENIER

ATTENDU la demande de support financier de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles concernant les travaux de réfection du chemin du Lac Grenier;

ATTENDU que cette demande consiste à une contribution d'environ 10 000 \$ du fonds TPI de la MRC, correspondant à environ 50 % du coût des travaux estimés;

ATTENDU que la MRC a procédé à la vente de sept terrains desservis par ce chemin et a ainsi pu bénéficier des revenus générés par ces ventes;

ATTENDU que le comité de gestion multiressources des TPI s'est prononcé favorablement sur la demande lors de sa rencontre du 15 juin 2021;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser une utilisation d'un montant de 10 000 \$ du fonds TPI afin de participer aux travaux de réfection du chemin du Lac Grenier et d'autoriser les services financières à procéder au paiement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15821-07-21

TPI | OCTROI DE CONTRAT AMGT-02-2021 – DÉGAGEMENT DE RÉGÉNÉRATION SECTEUR ÉRABLIÈRE ALLARD (LAC-DES-ÉCORCES)

ATTENDU la demande de prix AMGT-02-2021 quant aux services contractuels de dégagement de régénération, secteur Érablière Allard en TPI situé au Lac-des-Écorces;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du service de l'aménagement du territoire suivant l'analyse des soumissions reçues et d'octroyer le contrat quant à des services contractuels de dégagement de régénération, secteur Érablière Allard en TPI à la Coopérative forestière de la Petite Nation pour un montant de 22 480 \$ avant les taxes et d'autoriser les services financières à procéder au paiement sur présentation des pièces justificatives.

LE PROJET DE LOI NO 67 ET DÉROGATIONS MINEURES

Le directeur du service de l'aménagement du territoire informe les membres du comité administratif des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* apportées par les projets de loi 67 et 69.

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenu de la 6^e rencontre sur la stratégie de production de bois régionale, le 1^{er} juin;
- Participation à la présentation des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour la région des Laurentides, le 3 juin 2021;
- Tenu de la quarante-sixième TGIRT Nord, le 16 juin 2021;
- Tenu de la rencontre sur les dossiers stratégiques du MFFP (PAFIT, AIPL), le 29 juin 2021;
- Tenu de la rencontre de travail sur une proposition bonifiée du PAP-potential acéricole à prioriser sur terre publique, le 30 juin 2021;
- Révision du rapport de la consultation publique du PAFIO et dépôt préliminaire au MFFP;
- Mise en service du calendrier des travaux 2021;
- Analyse des projets d'intervention ciblée 2020-2021;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15822-07-21

AUTORISATION QUANT À L'APPEL DE PROJETS D'INTERVENTIONS CIBLÉES 2021 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

ATTENDU l'autorisation de poursuivre les mandats et embauchés dans le cadre de la gestion du PADF (résolution MRC-CA-15658-03-21);

ATTENDU que le programme d'aménagement des forêts (PADF) est en voie d'être renouvelé pour la période 2021-2024 par le ministère des forêts de la Faune et des Parcs (MFFP);

ATTENDU le plan de travail du PADF pour 2021-2024 et qu'il est prévu de lancer l'appel de projets pour les interventions ciblées dès la réception du nouveau Guide 2021-2024 du MFFP quant au PADF à l'intention des MRC;

ATTENDU que le MFFP doit confirmer le renouvellement ainsi que l'enveloppe budgétaire pour le PADF 2021-2024;

ATTENDU que les projets doivent être recommandés par les comités de priorisation et entérinés par le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter le lancement de l'appel de projets d'interventions ciblées 2021 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) dès la réception du Guide 2021-2024 publié par le ministère des forêts de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

**AUTORISATION DE PARTICIPER À LA DEUXIÈME PHASE DU
PROJET SUPRARÉGIONAL**

ATTENDU le projet suprarégional financé par le Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui vise à améliorer la démarche participative des TGIRT;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a participé à la première phase du projet;

ATTENDU que la deuxième phase vise à élaborer des pistes de solutions aux problématiques identifiées lors de la première phase;

ATTENDU le partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais afin de venir bonifier la réflexion entourant les pistes de solutions;

ATTENDU la collaboration avec un professeur du Département des sciences sociales spécialisé en gouvernance des forêts (Guy Chiasson), une subvention d'engagement partenarial du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada a été obtenue;

ATTENDU que l'équipe de recherche de l'Université du Québec en Outaouais et la chargée de projet de la MRC de Pontiac ont besoin d'une autorisation de la MRC d'Antoine-Labelle pour pouvoir contacter et inviter le SGIRN ainsi que les membres de la TGIRT des Laurentides afin que nous puissions participer à la suite du projet;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser le service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) de la MRC d'Antoine-Labelle et des membres de la TGIRT des Laurentides à participer à la deuxième phase du projet suprarégional.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - JUIN 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8682 à 8695, totalisant 49 749.49 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - JUIN 2021

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 21 à 22, totalisant 3 776.97 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15826-07-21

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 JUIN 2021

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15827-07-21

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)
- DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
L'ENTRETIEN DU CHEMIN MC CASKILL**

ATTENDU la demande d'aide financière de La Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK);

ATTENDU que la demande vise un soutien financier de la MRC pour l'entretien estival du chemin Mc Caskill dans les limites du Parc régional du Réservoir Kiamika;

ATTENDU que la SDRK, via un protocole d'entente avec d'autres utilisateurs de ce chemin forestier (ZECS et Pourvoyeurs), participe financièrement à un entretien minimal de cette route;

ATTENDU que le chemin Mc Caskill constitue un des principaux accès au Parc régional créé par la MRC et que son prolongement constitue également un lien important vers les territoires non organisés (TNO) de la MRC;

ATTENDU que la SDRK demande un soutien financier afin de supporter sa propre contribution à titre de partenaire du protocole, soit un montant approximatif de 3 000 \$ pour l'année 2021;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité que la MRC contribuera à la hauteur de 50 % de la facture assumée par la SDRK dans l'entretien estival du chemin Mc Caskill pour l'année 2021, pour un montant approximatif de 1 500 \$, incluant les taxes. Le montant sera versé sur présentation des pièces justificatives requises et à partir du fonds TNO pour l'entretien de chemin multiresources.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15828-07-21

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION MRC-CA-15779-06-21 QUANT À
L'EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET AU PROGRAMME
D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF), POSTE
OCCASIONNEL, CLASSE IV**

ATTENDU le désistement de Mme Marie-Ève St-Amand pour le poste de chargée de projet au programme d'aménagement durable des forêts (PADF), poste occasionnel, classe IV;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CA-15779-06-21 quant à l'embauche d'une chargée de projet au programme d'aménagement durable des forêts (PADF), poste occasionnel, classe IV.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15829-07-21

**AUTORISATION D'EMBAUCHE | CHARGÉ(E) DE PROJET AU
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder à un processus d'embauche pour le poste de chargé(e) de projet au programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15830-07-21

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,
POSTE ÉTUDIANT, CLASSE IIM***

ATTENDU l'embauche de M. Fabrice Bélanger, à titre de stagiaire au poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM*, aux termes de la résolution MRC-CA-15745-05-21;

ATTENDU les besoins du service de l'évaluation foncière;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Fabrice Bélanger afin de combler un poste étudiant de technicien en évaluation foncière classe IIM*, à temps partiel à raison 7 heures par semaine, pour la période du 23 août au 24 décembre 2021, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15831-07-21

ÉTAT DE SITUATION | EMPLOYÉ 80-165

ATTENDU la résolution MRC-CA-15784-06-21 quant à la prolongation d'embauche de l'employé 80-165 vu la fin du contrat le 18 juin 2021;

ATTENDU que la résolution MRC-CA-15784-06-21 autorisait également le directeur du service de l'évaluation foncière à rencontrer les représentants du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle afin de négocier les conditions de l'employé;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucun retour sur la proposition d'entente de « dernière chance » de la part des représentants du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle afin de négocier les conditions de l'employé;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucun retour sur la correspondance transmise à l'employé le 7 juillet 2021 demandant des justifications aux absences;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de mettre fin à tout lien d'emploi avec l'employé #80-165.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 30.

Gilbert Pilote, préfet

**Myriam Gagné, directrice générale par
intérim et secrétaire-trésorière par intérim**